



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 125535

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Afin de mieux appréhender d'un point de vue scientifique le sujet de la coexistence potentielle des ruches et des plantes génétiquement modifiées, il lui demande de saisir le Haut comité aux biotechnologies.

Texte de la réponse

Le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) a été saisi en septembre 2010 sur la question de la coexistence des cultures de végétaux génétiquement modifiés avec les autres productions, conformément à l'article 6 de la loi n° 2008-595 relative aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Dans l'avis remis au Gouvernement le 21 décembre 2011 en réponse à cette saisine, le comité scientifique du HCB indique qu'il s'est déjà exprimé sur la question de la coexistence des OGM avec l'apiculture dans un avis précédent, qui portait sur l'étiquetage des denrées alimentaires issues de filières qualifiées « sans OGM ». La saisine proposée n'apporterait donc pas d'éléments nouveaux sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125535

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13463

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2048